

Plan directeur sectoriel

Réseau écologique du Vallon de Saint-Imier



©photo : B.App

Version

décembre 2008

- information et participation publique
- examen préalable
- approbation



LE FOYARD

Bureau d'études en environnement
A. Perrenoud / Ph. Fallot
Rte de Port 20
CH – 2503 Bienne

T +41 32 365 16 06
F +41 32 365 16 55
E foyard@bluewin.ch



NATURA
Biologie appliquée
Le Saucy 17
CH-2722 LesReussilles

T +41 32 487 55 14
F +41 32 487 42 25
E info@bureau-natura.ch
W www.bureau-natura.ch

Plan directeur sectoriel
Réseau écologique du
Vallon de Saint-Imier

4. FICHES DE MISE EN OEUVRE

Explications

Fiches de mise en œuvre par unité paysagère

Organisme responsable : Association régionale Jura-Bienne, Association régionale Centre-Jura

Participation publique: 23 juin - 7 juillet 2008

Examen préalable du: 24 octobre 2008

Approuvé par les associations régionales Jura-Bienne et Centre-Jura selon décision de l'assemblée des délégués du :

11 décembre 2008

Association régionale Jura-Bienne

Association régionale Centre-Jura

Le président, Jean-René Carnal

La vice-présidente, Annelise Vaucher

Certifié exact par les Associations régionales Jura-Bienne et Centre-Jura : Bévilard, le 11.12.2008

ARJB : le secrétaire, André Rothenbühler

ACJ : le secrétaire, Francis. Daetwyler

Approuvé par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire :

Version décembre 2008

- information et participation publique
- examen préalable
- approbation



LE FOYARD

Bureau d'études en environnement
A. Perrenoud / Ph. Fallot
Rte de Port 20
CH – 2503 Bienne

T +41 32 365 16 06
F +41 32 365 16 55
E foyard@bluewin.ch



NATURA
Biologie appliquée
Le Saucy 17
CH – 2722 Les Reussilles

T +41 32 487 55 14
F +41 32 487 42 25
E info@bureau-natura.ch
W www.bureau-natura.ch

Explications

Les fiches de mise en œuvre sont fournies par le canton sous format standard. Les rubriques ont été remplies selon les principes ci-dessous :

- **romain gras** intitulé des rubriques
- **italique gras** mention reportée sur les fiches
- *italique normal* indications sur la manière de remplir les fiches

Organisme responsable : ARJB / ARCJ (porteur de projet pour la planification)

Unité paysagère : *numéro de l'unité (cf. plan synoptique des unités paysagères, pièce 10).*

Nom de l'unité paysagère : *nom de l'unité (cf. pièce 10).*

Stratégie : *la plupart des UP combinent les deux stratégies « Préserver » (paysages structurés) et « Relier » (zones ouvertes, couloirs de déplacement de la faune).*

Caractéristiques de l'unité paysagère (type de paysage) : *abréviation selon la typologie cantonale.*

SAU en ha : *surface agricole utile, calculée sur la base des tableaux informatiques de la SAU fournis par Gelan.*

Objectifs d'effet

Promotion d'espaces vitaux précis : *dans toutes les UP, terrains secs et zones humides sont protégés en priorité.*

Création/élargissement de zones tampons : *les zones-tampon des réserves naturelles, des lisières de valeur et des cours d'eau sont prioritaires dans toutes les UP.*

Création/promotion de biotopes-relais/structures de liaison : *les biotopes relais sont prévus dans les couloirs de déplacement et les paysages ouverts.*

Promotion d'espèces animales ou végétales sélectionnées : *sont citées en premier lieu les espèces pour lesquelles des objectifs d'effet ont été fixés (pièce 7 : fiches des espèces visées).*

Protection des ressources (nappe phréatique, érosion du sol, etc.) : *les zones de captage S1 sont conservées en première priorité.*

Objectifs de mise en œuvre

Les objectifs de mise en œuvre sont le cœur du projet de mise en réseau, dont ils détermineront le succès ou non.

Etat initial : *les surfaces de compensation écologiques existantes hors zones à bâtir sont indiquées.*

Objectifs de promotion après x années : *les chiffres concernent ici les SCE déclarées dans le réseau écologique ; ils peuvent donc être inférieurs aux chiffres de l'état initial qui incluent toutes les SCE.*

3 ans. Min : *le chiffre représente environ 50% des objectifs minimaux à 6 ans et correspond aux objectifs des périmètres d'intervention de priorité 1.*

6 ans. Min : *le chiffre dépasse 5% de la SAU, conformément aux prescriptions de l'OQE. Il correspond aux objectifs des périmètres d'intervention de priorité 1+2, hormis dans les UP où ces périmètres d'intervention sont excessivement étendus (UP 3 et 5). Il n'est jamais supérieur aux surfaces de SCE existantes.*

6 ans. Max : le chiffre correspond aux objectifs des périmètres d'intervention de priorité 1+2+3 (cf. pièce n°6). Il répond aux exigences de l'OQE au-delà de 6 ans.

Restrictions / remarques : les restrictions figurent sur les fiches de mesures (pièce n°5) et sur les fiches des périmètres d'intervention (pièce n°6). Il y est renvoyé.

Prochaines étapes : mise en œuvre du projet.

Direction : Parc régional Chasseral (porteur de projet pour la mise en œuvre).

Intervenants : Organisme de mise en œuvre ; exploitants.

Coûts : Mise en place et entretien des SCE (pas de données chiffrées).

Les coûts sont généralement liés à la mise en place d'une SCE (p.ex. semis pour les ourlets, fauche de ceux-ci). Ils sont mentionnés sur les fiches de mesures. Aucune mesure contraignante engendrant des coûts particuliers n'est prévue.

Financement : Exploitant.

La mise en place des mesures et l'entretien sont à la charge de l'exploitant. Des financements incitatifs peuvent être prévus par le porteur du projet (p.ex. remboursement des semis pour ourlets ; action d'entretien de haies, ...). Des associations de protection peuvent fournir des prestations acceptées dans le cadre du réseau (pose de nichoirs ou de piquets à rapaces p.ex.). D'éventuelles mesures supplémentaires indirectement liées au réseau (entretien des lisières prioritaires p.ex.) nécessiteront des financements externes.

Priorité : Important.

Les priorités sont définies au niveau des périmètres d'intervention. Des degrés de priorités 1 à 3 sont définis dans chaque UP, d'où la mention médiane « **important** » sur chaque fiche. Seules quelques UP où des valeurs naturelles remarquables sont présentes (Haut-Vallon, Bas-Vallon, Montoz, Chaux d'Abel, Tramelan la Montagne) sont jugées « **très important** ».

Appréciation : Réaliste

Le projet ayant été optimisé au cours de séances avec un groupe d'exploitants et d'une phase test de mise en œuvre, l'objectif est jugé « **réaliste** », d'autant plus que les objectifs de mise en œuvre sont modérés par rapport aux SCE existantes. Seule l'UP 17, où le taux initial de SCE est faible, est jugée « **à négocier** »

Etat de l'actualisation: 31.12.2008 (date de l'approbation du projet).

décembre 2008

Bienne

LE FOYARD

Les Reussilles

NATURA

4. Objectifs de mise en œuvre en fonction des unités paysagères

Organisme responsable/commune: ARJB / ARCJ	Unité paysagère n°:	1
Nom de l'unité paysagère: Haut-Vallon	Stratégie: "Préserver"	✓
	"Relier"	✓
Caractéristiques de l'unité paysagère (type de paysage): PSj		SAU (en ha): 840
Objectif(s) d'effet: Veuillez cocher et préciser <input checked="" type="checkbox"/> Promotion d'espaces vitaux précis: herbages maigres sur le Droit. <input checked="" type="checkbox"/> Création/élargissement de zones tampons: le long des cours d'eau et des lisières prioritaires. <input checked="" type="checkbox"/> Création/promotion de biotopes-relais/structures de liaison: au sein des PI suivants : RESp ; RESal ; COUmi. <input checked="" type="checkbox"/> Promotion d'espèces animales ou végétales sélectionnées: decticelle bicolore ; gazé ; lézard agile ; alouette des champs ; rougequeue à front blanc ; rousserolle verderolle ; tarier des prés. <input checked="" type="checkbox"/> Protection des ressources (nappe phréatique, érosion du sol, etc.): protection des ressources en eau S1.		

Objectifs de mise en œuvre: en valeur absolue exprimée en ha en pour cent

	Surfaces de compensation écologique (typologie selon l'OPD)	Contributions (droit)	Etat initial	Objectifs de promotion après x années			Restrictions/ remarques : voir fiches des PI (pièce 5) et des mesures (pièce 6)		
				oui/non	[ha]	3		6	
						Min.		Min.	Max.
1	Prairies extensives	oui	6.4	10.0	20.0	40.0	Ou pâturage extensif		
2	Pâturages extensifs	oui	31.3	10.0	20.0	40.0	Ou prairie extensive		
3	Pâturages boisés	oui	2.3	0.0	0.0	2.5			
4	Prairies peu intensives	oui	22.7	0.0	0.0	(22.7)	de préférence : SCE Type 1		
5	Surfaces à litière	oui	0.0	0.5	1.0	2.0			
6	Bandes culturales extensives	oui	0.0	0.0	0.0	0.5			
7	Jachères florales/tournantes	non	0.0	0.0	0.0	0.0			
7c	Ourllets sur terres assolées	oui	0.0	0.0	0.1	0.5			
8	Arbres fruitiers haute-tige	oui	6.4	1.5	3.0	6.5			
9	Arbres isolés/allées	oui	1.9	0.0	0.0	2.0			
10	Haies, bosquets champêtres et berges boisées	oui	4.8	1.2	2.4	5.0			
12-14	Autres (surfaces rudérales, murs, chemins, etc.)	non	0.0	0.0	0.0	0.0			
15	SCE Alouette	oui	0.0	0.3	0.5	1.0			
	Total		75.8	23.5	47.0	100.0			
			9.0%	2.8%	5.6%	12 %			

Prochaines étapes: Mise en œuvre

Direction: Parc Régional Chasseral (PRC)

Intervenants: PRC ; exploitants ; organisme de mise en œuvre

Coûts: mise en place des SCE

Financement: exploitants

Priorité:	très important	✓	important		moins important
Appréciation:	réaliste	✓	à négocier		souhaitable

Etat de l'actualisation: 31.12.2008

4. Objectifs de mise en œuvre en fonction des unités paysagères

Organisme responsable/commune: ARJB / ARCJ	Unité paysagère n°:	2
Nom de l'unité paysagère: Vallon-Centre	Stratégie: "Préserver"	✓
	"Relier"	✓
Caractéristiques de l'unité paysagère (type de paysage): PSj		SAU (en ha): 1462
Objectif(s) d'effet: Veuillez cocher et préciser <input checked="" type="checkbox"/> Promotion d'espaces vitaux précis: herbages maigres sur le Droit. <input checked="" type="checkbox"/> Création/élargissement de zones tampons: le long des cours d'eau et des lisières prioritaires. <input checked="" type="checkbox"/> Création/promotion de biotopes-relais/structures de liaison: au sein des PI suivants : RESp ; RESal ; COUmi et COUli. <input checked="" type="checkbox"/> Promotion d'espèces animales ou végétales sélectionnées: caloptéryx éclatant ; caloptéryx vierge ; gazé ; méliée des scabieuses ; méliée du plantain ; méliée orangée ; petite violette ; thécla du prunier ; lézard agile ; coronelle lisse ; vipère aspic ; alouette des champs ; rougequeue à front blanc ; rousserolle verderolle. <input checked="" type="checkbox"/> Protection des ressources (nappe phréatique, érosion du sol, etc.): protection des ressources en eau S1.		

Objectifs de mise en œuvre: en valeur absolue exprimée en ha en pour cent

	Surfaces de compensation écologique (typologie selon l'OPD)	Contributions (droit)	Etat initial	Objectifs de promotion après x années			Restrictions/ remarques : voir fiches des PI (pièce 5) et des mesures (pièce 6)		
				oui/non	[ha]	3		6	
						Min.		Min.	Max.
1	Prairies extensives	oui	21.2	12.5	25.0	60.0	Ou pâturage extensif		
2	Pâturages extensifs	oui	27.8	12.5	25.0	35.0	Ou prairie extensive		
3	Pâturages boisés	oui	6.2	0.0	0.0	10.0			
4	Prairies peu intensives	oui	36.6	7.5	15.0	(36.6)	de préférence : SCE Type 1		
5	Surfaces à litière	oui	0.0	2.5	5.0	10.0			
6	Bandes culturales extensives	oui	0.0	0.0	0.0	0.5			
7	Jachères florales/tournantes	non	0.0	0.0	0.0	0.0			
7c	Ourllets sur terres assolées	oui	0.0	0.1	0.1	0.5			
8	Arbres fruitiers haute-tige	oui	8.3	2.0	4.0	10.0			
9	Arbres isolés/allées	oui	0.1	0.0	0.0	0.5			
10	Haies, bosquets champêtres et berges boisées	oui	6.3	1.5	3.0	10.0			
12-14	Autres (surfaces rudérales, murs, chemins, etc.)	non	0.0	0.0	0.0	0.0			
15	SCE Alouette	oui	0.0	0.6	1.1	9.0			
Total			106.5	39.2	78.2	145.5			
			7.3%	2.7%	5.3%	10 %			

Prochaines étapes: Mise en œuvre

Direction: Parc Régional Chasseral (PRC)

Intervenants: PRC ; exploitants ; organisme de mise en œuvre

Coûts: mise en place des SCE

Financement: exploitants

Priorité:	très important		important	✓	moins important	
Appréciation:	réaliste	✓	à négocier		souhaitable	

Etat de l'actualisation: 31.12.2008

4. Objectifs de mise en œuvre en fonction des unités paysagères

Organisme responsable/commune: ARJB / ARCJ	Unité paysagère n°:	3
Nom de l'unité paysagère: Bas-Vallon	Stratégie: "Préserver"	✓
	"Relier"	✓
Caractéristiques de l'unité paysagère (type de paysage): RS		SAU (en ha): 257
Objectif(s) d'effet: Veuillez cocher et préciser <input checked="" type="checkbox"/> Promotion d'espaces vitaux précis: herbages maigres sur le Droit. <input checked="" type="checkbox"/> Création/élargissement de zones tampons: le long des cours d'eau et des lisières prioritaires. <input checked="" type="checkbox"/> Création/promotion de biotopes-relais/structures de liaison: au sein des PI suivants : RESp ; COUmi . <input checked="" type="checkbox"/> Promotion d'espèces animales ou végétales sélectionnées: scille à deux feuilles ; leste vert ; azuré de la croquette ; azuré de l'esparcette ; cuivré des marais ; cuivré de la Verge d'Or ; flambé ; gorgone ; grisette ; méliée des scabieuses ; méliée du plantain ; méliée orangée ; moyen nacré ; nacré de la ronce ; petite violette ; thécla de l'amarel ; thécla du prunier ; lézard agile ; coronelle lisse ; vipère aspic ; rougequeue à front blanc ; rousserolle verderolle. <input checked="" type="checkbox"/> Protection des ressources (nappe phréatique, érosion du sol, etc.): protection des ressources en eau S1.		

Objectifs de mise en œuvre: en valeur absolue exprimée en ha en pour cent

	Surfaces de compensation écologique (typologie selon l'OPD)	Contributions (droit)	Etat initial	Objectifs de promotion après x années			Restrictions/ remarques : voir fiches des PI (pièce 5) et des mesures (pièce 6)		
				oui/non	[ha]	3		6	
						Min.		Min.	Max.
1	Prairies extensives	oui	5.9	3.0	6.0	15.0	Ou pâturage extensif		
2	Pâturages extensifs	oui	8.5	3.0	6.0	20.0	Ou prairie extensive		
3	Pâturages boisés	oui	1.4	0.0	0.0	5.0			
4	Prairies peu intensives	oui	6.8	0.0	0.0	(6.8)	de préférence : SCE Type 1		
5	Surfaces à litière	oui	0.2	0.1	0.2	0.5			
6	Bandes culturales extensives	oui	0.0	0.0	0.0	0.0			
7	Jachères florales/tournantes	non	0.0	0.0	0.0	0.0			
7c	Ourllets sur terres assolées	oui	0.0	0.0	0.0	0.0			
8	Arbres fruitiers haute-tige	oui	2.0	0.5	0.9	2.0			
9	Arbres isolés/allées	oui	0.0	0.0	0.0	0.0			
10	Haies, bosquets champêtres et berges boisées	oui	1.2	0.3	0.6	5.0			
12-14	Autres (surfaces rudérales, murs, chemins, etc.)	non	0.0	0.0	0.0	0.0			
15	SCE Alouette	oui	0.0	0.0	0.0	0.0			
	Total		26.0	6.9	13.7	47.5			
			10.1%	2.7%	5.3%	18.5%			

Prochaines étapes: Mise en œuvre

Direction: Parc Régional Chasseral (PRC)

Intervenants: PRC ; exploitants ; organisme de mise en œuvre

Coûts: mise en place des SCE

Financement: exploitants

Priorité:	très important	✓	important		moins important	
Appréciation:	réaliste	✓	à négocier		souhaitable	

Etat de l'actualisation: 31.12.2008

4. Objectifs de mise en œuvre en fonction des unités paysagères

Organisme responsable/commune: ARJB / ARCJ	Unité paysagère n°:	4
Nom de l'unité paysagère: Pontins	Stratégie: "Préserver"	✓
	"Relier"	✓
Caractéristiques de l'unité paysagère (type de paysage): RS		SAU (en ha): 542
Objectif(s) d'effet: Veuillez cocher et préciser <input checked="" type="checkbox"/> Promotion d'espaces vitaux précis: herbages humides du secteur des Pontins. <input checked="" type="checkbox"/> Création/élargissement de zones tampons: le long des différents cours d'eau. <input checked="" type="checkbox"/> Création/promotion de biotopes-relais/structures de liaison: au sein des PI suivants : RESal. <input checked="" type="checkbox"/> Promotion d'espèces animales ou végétales sélectionnées: caloptéryx éclatant ; caloptéryx vierge ; barbitiste ventru ; criquet ensanglanté ; criquet palustre ; cuivré de la boistorte ; nacré porphyrin ; petit collier argenté ; alouette des champs ; pipit des arbres. <input checked="" type="checkbox"/> Protection des ressources (nappe phréatique, érosion du sol, etc.): protection des ressources en eau S1.		

Objectifs de mise en œuvre: en valeur absolue exprimée en ha en pour cent

	Surfaces de compensation écologique (typologie selon l'OPD)	Contributions (droit)	Etat initial	Objectifs de promotion après x années			Restrictions/ remarques : voir fiches des PI (pièce 5) et des mesures (pièce 6)		
				oui/non	[ha]	3		6	
						Min.		Min.	Max.
1	Prairies extensives	oui	6.9	3.5	7.0	25.0			
2	Pâturages extensifs	oui	24.1	10.0	20.0	35.0			
3	Pâturages boisés	oui	11.8	3.5	7.0	15.0			
4	Prairies peu intensives	oui	21.6	0.0	0.0	(21.6)	de préférence : SCE Type 1		
5	Surfaces à litière	oui	2.6	1.0	2.0	3.0			
6	Bandes culturales extensives	oui	0.0	0.0	0.0	0.0			
7	Jachères florales/tournantes	non	0.0	0.0	0.0	0.0			
7c	Ourllets sur terres assolées	oui	0.0	0.0	0.0	0.0			
8	Arbres fruitiers haute-tige	oui	0.3	0.1	0.2	0.5			
9	Arbres isolés/allées	oui	0.0	0.0	0.0	5.0			
10	Haies, bosquets champêtres et berges boisées	oui	1.8	0.4	0.9	2.5			
12-14	Autres (surfaces rudérales, murs, chemins, etc.)	non	0.0	0.0	0.0	0.0			
15	SCE Alouette	oui	0.0	0.1	0.1	0.5			
	Total		69.1	18.6	37.2	86.5			
			12.7%	3.4%	6.9%	16 %			

Prochaines étapes: Mise en œuvre

Direction: Parc Régional Chasseral (PRC)

Intervenants: PRC ; exploitants ; organisme de mise en œuvre

Coûts: mise en place des SCE

Financement: exploitants

Priorité:	très important		important	✓	moins important	
Appréciation:	réaliste	✓	à négocier		souhaitable	

Etat de l'actualisation: 31.12.2008

4. Objectifs de mise en œuvre en fonction des unités paysagères

Organisme responsable/commune: ARJB / ARCJ	Unité paysagère n°:	5
Nom de l'unité paysagère: Envers de Chasseral	Stratégie: "Préserver"	✓
	"Relier"	✓
Caractéristiques de l'unité paysagère (type de paysage): RS		SAU (en ha): 425
Objectif(s) d'effet: Veuillez cocher et préciser <input type="checkbox"/> Promotion d'espaces vitaux précis: <input type="checkbox"/> Création/élargissement de zones tampons: <input type="checkbox"/> Création/promotion de biotopes-relais/structures de liaison: <input checked="" type="checkbox"/> Promotion d'espèces animales ou végétales sélectionnées: barbitiste ventru ; criquet ensanglanté ; cuivré de la verge d'or ; moyen nacré ; nacré porphyrin ; alouette des champs ; pipit des arbres. <input type="checkbox"/> Protection des ressources (nappe phréatique, érosion du sol, etc.):		

Objectifs de mise en œuvre: en valeur absolue exprimée en ha en pour cent

	Surfaces de compensation écologique (typologie selon l'OPD)	Contributions (droit)	Etat initial	Objectifs de promotion après x années			Restrictions/ remarques : voir fiches des PI (pièce 5) et des mesures (pièce 6)		
				oui/non	[ha]	3		6	
						Min.		Min.	Max.
1	Prairies extensives	oui	4.5	2.0	4.0	20.0			
2	Pâturages extensifs	oui	16.5	8.0	16.0	20.0			
3	Pâturages boisés	oui	13.2	2.5	5.0	10.0			
4	Prairies peu intensives	oui	15.5	0.0	0.0	(15.5)	de préférence : SCE Type 1		
5	Surfaces à litière	oui	0.0	0.0	0.0	0.0			
6	Bandes culturales extensives	oui	0.0	0.0	0.0	0.0			
7	Jachères florales/tournantes	non	0.0	0.0	0.0	0.0			
7c	Ourlets sur terres assolées	oui	0.0	0.0	0.0	0.0			
8	Arbres fruitiers haute-tige	oui	0.5	0.1	0.2	0.5			
9	Arbres isolés/allées	oui	0.1	0.0	0.0	0.0			
10	Haies, bosquets champêtres et berges boisées	oui	0.4	0.1	0.2	0.5			
12-14	Autres (surfaces rudérales, murs, chemins, etc.)	non	0.0	0.0	0.0	0.0			
15	SCE Alouette	oui	0.0	0.0	0.0	0.0			
	Total		50.7	12.7	25.4	51.0			
			11.9%	3.0%	6.0%	12 %			

Prochaines étapes: Mise en œuvre

Direction: Parc Régional Chasseral (PRC)

Intervenants: PRC ; exploitants ; organisme de mise en œuvre

Coûts: mise en place des SCE

Financement: exploitants

Priorité: très important important moins important

Appréciation: réaliste à négocier souhaitable

Etat de l'actualisation: 31.12.2008

4. Objectifs de mise en œuvre en fonction des unités paysagères

Organisme responsable/commune: ARJB / ARCJ	Unité paysagère n°:	6
Nom de l'unité paysagère: Montoz	Stratégie: "Préserver"	✓
	"Relier"	
Caractéristiques de l'unité paysagère (type de paysage): FCm		SAU (en ha): 49
Objectif(s) d'effet: Veuillez cocher et préciser <input checked="" type="checkbox"/> Promotion d'espaces vitaux précis: herbages maigres de Montoz. <input checked="" type="checkbox"/> Création/élargissement de zones tampons: le long des cours d'eau. <input type="checkbox"/> Création/promotion de biotopes-relais/structures de liaison: <input checked="" type="checkbox"/> Promotion d'espèces animales ou végétales sélectionnées: cuivré de la verge d'or ; mélitée du plantain ; moyen nacré ; thécla du prunellier ; alouette des champs ; pipit des arbres. <input type="checkbox"/> Protection des ressources (nappe phréatique, érosion du sol, etc.):		

Objectifs de mise en œuvre: en valeur absolue exprimée en ha en pour cent

	Surfaces de compensation écologique (typologie selon l'OPD)	Contributions (droit)	Etat initial	Objectifs de promotion après x années			Restrictions/ remarques : voir fiches des PI (pièce 5) et des mesures (pièce 6)		
				oui/non	[ha]	3		6	
						Min.		Min.	Max.
1	Prairies extensives	oui	0.0	0.2	0.4	1.0			
2	Pâturages extensifs	oui	11.5	2.5	5.0	12.0			
3	Pâturages boisés	oui	0.0	0.0	0.0	0.0			
4	Prairies peu intensives	oui	0.4	0.0	0.0	(0.4)	de préférence : SCE Type 1		
5	Surfaces à litière	oui	0.0	0.0	0.0	0.0			
6	Bandes culturales extensives	oui	0.0	0.0	0.0	0.0			
7	Jachères florales/tournantes	non	0.0	0.0	0.0	0.0			
7c	Ourlets sur terres assolées	oui	0.0	0.0	0.0	0.0			
8	Arbres fruitiers haute-tige	oui	0.0	0.0	0.0	0.1			
9	Arbres isolés/allées	oui	0.0	0.0	0.0	0.0			
10	Haies, bosquets champêtres et berges boisées	oui	0.0	0.0	0.0	0.4			
12-14	Autres (surfaces rudérales, murs, chemins, etc.)	non	0.0	0.0	0.0	0.0			
15	SCE Alouette	oui	0.0	0.0	0.0	0.0			
	Total		11.9	2.7	5.4	13.5			
			24.3%	5.5%	10.9%	27.4%			

Prochaines étapes: Mise en œuvre

Direction: Parc Régional Chasseral (PRC)

Intervenants: PRC ; exploitants ; organisme de mise en œuvre

Coûts: mise en place des SCE

Financement: exploitants

Priorité: très important ✓ important moins important

Appréciation: réaliste ✓ à négocier souhaitable

Etat de l'actualisation: 31.12.2008

4. Objectifs de mise en œuvre en fonction des unités paysagères

Organisme responsable/commune: ARJB / ARCJ	Unité paysagère n°:	7
Nom de l'unité paysagère: Estivage Suze	Stratégie: "Préserver"	✓
	"Relier"	
Caractéristiques de l'unité paysagère (type de paysage): FCm		SAU (en ha): 49
Objectif(s) d'effet: Veuillez cocher et préciser <input type="checkbox"/> Promotion d'espaces vitaux précis: <input type="checkbox"/> Création/élargissement de zones tampons: <input type="checkbox"/> Création/promotion de biotopes-relais/structures de liaison: <input checked="" type="checkbox"/> Promotion d'espèces animales ou végétales sélectionnées: barbitiste ventru ; thécla du prunellier ; alouette des champs ; pipit des arbres. <input type="checkbox"/> Protection des ressources (nappe phréatique, érosion du sol, etc.):		

Objectifs de mise en œuvre: en valeur absolue exprimée en ha en pour cent

	Surfaces de compensation écologique (typologie selon l'OPD)	Contributions (droit)	Etat initial	Objectifs de promotion après x années			Restrictions/ remarques : voir fiches des PI (pièce 5) et des mesures (pièce 6)		
				oui/non	[ha]	3		6	
						Min.		Min.	Max.
1	Prairies extensives sur estivage	oui	2.3	1.0	2.0	12.8			
2	Pâturages extensifs sur estivage	oui	3.6	1.5	2.9	3.7			
3	Pâturages boisés sur estivage	oui	0.0	0.0	0.0	0.0			
4	Prairies peu intensives sur estivage	oui	10.5	0.0	0.0	(10.5)	de préférence : SCE Type 1		
5	Surfaces à litière	oui	0.0	0.0	0.0	0.0			
6	Bandes culturales extensives	non	0.0	0.0	0.0	0.0			
7	Jachères florales/tournantes	non	0.0	0.0	0.0	0.0			
7c	Ourlets sur terres assolées	non	0.0	0.0	0.0	0.0			
8	Arbres fruitiers haute-tige	non	0.0	0.0	0.0	0.0			
9	Arbres isolés/allées	non	0.0	0.0	0.0	0.0			
10	Haies, bosquets champêtres et berges boisées	non	0.0	0.0	0.0	0.0			
12-14	Autres (surfaces rudérales, murs, chemins, etc.)	non	0.0	0.0	0.0	0.0			
15	SCE Alouette	non	0.0	0.0	0.0	0.0			
	Total		16.4	2.5	4.9	16.5			
			33.4%	5.0%	9.6%	33.4%			

Prochaines étapes: Mise en œuvre

Direction: Parc Régional Chasseral (PRC)

Intervenants: PRC ; exploitants ; organisme de mise en œuvre

Coûts: mise en place des SCE

Financement: exploitants

Priorité: très important important moins important

Appréciation: réaliste à négocier souhaitable

Etat de l'actualisation: 31.12.2008

4. Objectifs de mise en œuvre en fonction des unités paysagères

Organisme responsable/commune: ARJB/ARCJ	Unité paysagère n°:	11
Nom de l'unité paysagère: Ferrière	Stratégie: "Préserver"	✓
	"Relier"	✓
Caractéristiques de l'unité paysagère (type de paysage): RS		SAU (en ha): 1443
Objectif(s) d'effet: Veuillez cocher et préciser <input checked="" type="checkbox"/> Promotion d'espaces vitaux précis: Valorisation et protection de paysages agricoles structurés. <input checked="" type="checkbox"/> Création/promotion de biotopes-relais/structures de liaison: Valorisation des murs de pierres sèches avec bande herbeuse et de haies de qualité. <input checked="" type="checkbox"/> Promotion d'espèces animales ou végétales sélectionnées: alouette des champs, bruant jaune, hermine, jonquille, lièvre, rougequeue à front blanc, orthoptères, rhopalocères. <input checked="" type="checkbox"/> Protection des ressources (nappe phréatique, érosion du sol, etc.): Protection des zones de captage.		

Objectifs de mise en œuvre: <input type="checkbox"/> en valeur absolue exprimée en ha <input checked="" type="checkbox"/> en pour cent (voir surfaces au verso)							
	Surfaces de compensation écologique (typologie selon l'OPD)	Contributions (droit)	Etat initial	Objectifs de promotion après x années			Restrictions/ remarques (voir au verso)
				6			
				3	6		
		oui/non	%	Min.	Min.	Max.	
1	Prairies extensives	oui	0.61	0.20	0.40	1.00	Ou pâturages extensifs
2	Pâturages extensifs	oui	2.44	0.70	1.50	2.44	Ou prairies extensives
3	Pâturages boisés	oui	2.35	0.70	1.50	2.35	
4	Prairies peu intensives	oui	4.44	1.00	1.50	4.44	
5	Surfaces à litière	oui	0.00	0.00	0.00		
6	Bandes culturales extensives	oui	0.00	0.00	0.00		
7c	Ourlet sur terres assolées	oui		0.00	0.01	0.01	
8	Arbres fruitiers haute-tige	oui	0.05	0.01	0.03	0.06	
9	Arbres isolés/allées	oui	0.02	0.01	0.02	0.02	
10	Haies, bosquets champêtres et berges boisées	oui	0.26	0.00	0.10	0.30	
10	Haies sans contribution	non	0.10	0.00	0.00		
12 -14	Autres (surfaces rudérales, murs, chemins, etc)	non	0.03	0.00	0.00		
	Total (*:sans les types 8 et 9)		10.30	2.62	*5.01	*010.54	° min. selon objectifs PI : 9.7%

Prochaines étapes: mise en œuvre du projet							
Direction: parc régional Chasseral (PRC).							
Intervenants: PRC; exploitants; organisme de mise en œuvre							
Coûts: mise en place et entretien des SCE				Financement: exploitants			
Priorité:	très important		important	✓	moins important		
Appréciation:	réaliste	✓	à négocier		souhaitable		
				Etat de l'actualisation: 31.12.08			

Type de SCE	Restrictions - remarques
1	Le but est de remplacer les prairies peu intensives par des prairies extensives.
4	Pas plus de prairies peu intensives que l'état initial
8	Il s'agit de valoriser les vergers existants et non pas d'en créer de nouveaux.
10	Seul les haies avec contribution avec qualité selon l'OQE ou avec une bande herbeuse de 5 mètres de large d'un côté de la haie peuvent prétendre à la contribution réseau.
12 - 14	Ces surfaces ne sont pas considérées comme SAU et ne bénéficient pas de contribution réseau. Ces structures seront favorisées dans les PI avec l'implantation de SCE autour de ces objets.

Type de SCE		Etat initial		Min après 3 ans		Min. après 6 ans		Max. après 6 ans	
		%	ares	%	ares	%	ares	%	ares
1	PREXT	0.61	880.4	0.20	288.7	0.40	577.3	1.00	1443.3
2	PAEXT	2.44	3521.6	0.70	1010.3	1.50	2164.9	2.44	3521.6
3	PABOI	2.35	3391.8	0.70	1010.3	1.50	2164.9	2.35	3391.8
4	PRPIN	4.44	6408.2	1.00	1443.3	1.50	2164.9	4.44	6408.2
5	SULIT	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0		0.0
6	BCUEX	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0		0.0
7c	OURLET			0.00	0.0	0.01	14.4	0.01	14.4
8	AFHTI	0.05	72.2	0.01	14.4	0.03	43.3	0.06	86.6
9	AINDI	0.02	28.9	0.01	14.4	0.02	28.9	0.02	28.9
10	HABER	0.26	375.3	0.00	0.0	0.10	144.3	0.30	433.0
10	HASER	0.10	144.3	0.00	0.0	0.00	0.0		0.0
12 -14	MUPIE ET SURUD	0.03	43.3	0.00	0.0	0.00	0.0		0.0
	Somme (*: sans types 8 et 9)	10.30		2.62		*5.01		*10.54	

4. Objectifs de mise en œuvre en fonction des unités paysagères

Organisme responsable/commune: ARJB/ARCJ	Unité paysagère n°:	12
Nom de l'unité paysagère: Chaux d'Abel	Stratégie: "Préserver"	✓
	"Relier"	✓
Caractéristiques de l'unité paysagère (type de paysage): PSj		SAU (en ha): 381
Objectif(s) d'effet: Veuillez cocher et préciser <input checked="" type="checkbox"/> Promotion d'espaces vitaux précis: Valorisation des surfaces à tarier des prés <input checked="" type="checkbox"/> Création/élargissement de zones tampons: Protection des biotopes d'importance nationale <input checked="" type="checkbox"/> Promotion d'espèces animales ou végétales sélectionnées: alouette des champs, barbitiste ventru, criquet ensanglanté, criquet palustre, cuivré de la bistorte, fadet de la mélisse, lièvre, nacré porphyrin, méliée noirâtre, petit collier argenté, pipit des arbres et tarier des prés.		

Objectifs de mise en œuvre: <input type="checkbox"/> en valeur absolue exprimée en ha <input checked="" type="checkbox"/> en pour cent (voir surfaces au verso)							
	Surfaces de compensation écologique (typologie selon l'OPD)	Contributions (droit)	Etat initial	Objectifs de promotion après x années			Restrictions/ remarques (voir au verso)
				3		6	
				Min.	Min.	Max.	
		oui/non	%				
1	Prairies extensives	oui	0.86	0.30	0.86	4.50	Ou pâturages extensifs
2	Pâturages extensifs	oui	2.75	0.80	1.50	3.00	Ou prairies extensives
3	Pâturages boisés	oui	1.13	0.60	1.20	1.50	
4	Prairies peu intensives	oui	2.39	1.00	1.50	2.40	
5	Surfaces à litière	oui	0.26	0.20	0.40	0.50	
6	Bandes culturales extensives	oui	0.00	0.00	0.00		
7c	Ourlet sur terre assolée	oui	0.00	0.00	0.10	0.70	
8	Arbres fruitiers haute-tige	oui	0.00	0.00	0.00		
9	Arbres isolés/allées	oui	0.00	0.00	0.00		
10	Haies, bosquets champêtres et berges boisées	oui	0.00	0.00	0.03	0.10	
11	Fossés humides	non	0.00	0.00	0.00		
12 - 14	Autres (surfaces rudérales, murs, chemins, etc.)	non		0.00	0.00		
Total (*:sans les types 8 et 9)			7.39	2.90	*5.59	*12.70	

Prochaines étapes: mise en œuvre du projet						
Direction: parc régional Chasseral (PRC).						
Intervenants: PRC; exploitants; organisme de mise en œuvre						
Coûts: mise en place et entretien des SCE				Financement: exploitants		
Priorité:	très important	✓	important		moins important	
Appréciation:	réaliste	✓	à négocier		souhaitable	
				Etat de l'actualisation: 31.12.08		

Type de SCE	Restrictions - remarques
1	Le but est de remplacer les prairies peu intensives par des prairies extensives.
4	Pas plus de prairies peu intensives que l'état initial
10	Seul les haies avec contribution avec qualité selon l'OQE ou avec une bande herbeuse de 5 mètres de large d'un côté de la haie peuvent prétendre à la contribution réseau.
12 - 14	Ces surfaces ne sont pas considérées comme SAU et ne bénéficient pas de contribution réseau. Ces structures seront favorisées dans les PI avec l'implantation de SCE autour de ces objets.

Type de SCE		Etat initial		après 3 ans		min. après 6 ans		max. après 6 ans	
		%	ares	%	ares	%	ares	%	ares
1	PREXT	0.86	327.8	0.30	114.4	0.86	327.8	4.50	1715.5
2	PAEXT	2.75	1048.3	0.80	305.0	1.50	571.8	3.00	1143.6
3	PABOI	1.13	430.8	0.60	228.7	1.20	457.5	1.50	571.8
4	PRPIN	2.39	911.1	1.00	381.2	1.50	571.8	2.40	914.9
5	SULIT	0.26	99.1	0.20	76.2	0.40	152.5	0.50	190.6
6	BCUEX	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0		0.0
7c	OURLET	0.00	0.0	0.00	0.0	0.10	38.1	0.70	266.9
8	AFHTI	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0		0.0
9	AINDI	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0		0.0
10	HABER	0.00	0.0	0.00	0.0	0.03	11.4	0.10	38.1
11		0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0		0.0
12 - 14	MUPIE ET SURUD			0.00	0.0	0.00	0.0		0.0
	Somme (*: sans types 8 et 9)	7.39		2.90		5.59		12.70	

4. Objectifs de mise en œuvre en fonction des unités paysagères

Organisme responsable/commune: ARJB/ARCJ	Unité paysagère n°:	13
Nom de l'unité paysagère: Montagne du droit	Stratégie: "Préserver"	✓
	"Relier"	✓
Caractéristiques de l'unité paysagère (type de paysage): FCm		SAU (en ha): 837
Objectif(s) d'effet: Veuillez cocher et préciser <input checked="" type="checkbox"/> Promotion d'espaces vitaux précis: Valoriser et protéger les pâturages d'altitude <input checked="" type="checkbox"/> Promotion d'espèces animales ou végétales sélectionnées: alouette des champs, barbitiste ventru, bruant jaune, hermine, jonquille, lièvre, orthoptères, pipit des arbres et rhopalocères. <input checked="" type="checkbox"/> Protection des ressources (nappe phréatique, érosion du sol, etc.): Protection des zones de captage		

Objectifs de mise en œuvre: en valeur absolue exprimée en ha en pour cent (voir surfaces au verso)

	Surfaces de compensation écologique (typologie selon l'OPD)	Contributions (droit)	Etat initial	Objectifs de promotion après x années			Restrictions/ remarques (voir au verso)		
				oui/non	%	3		6	
						Min.		Min.	Max.
1	Prairies extensives	oui	0.72	0.20	0.40	1.50	Ou pâturages extensifs		
2	Pâturages extensifs	oui	2.01	0.80	1.50	3.30	Ou prairies extensives		
3	Pâturages boisés	oui	0.05	0.00	0.10	1.00			
4	Prairies peu intensives	oui	4.29	1.50	3.00	4.29			
5	Surfaces à litière	oui	0.00	0.00	0.00				
6	Bandes culturales extensives	non	0.00	0.00	0.00				
7c	Ourllets sur terres assolées	non	0.00	0.00	0.00				
8	Arbres fruitiers haute-tige	oui	0.00	0.00	0.00				
9	Arbres isolés/allées	oui	0.00	0.00	0.00				
10	Haies, bosquets champêtres et berges boisées	oui	0.32	0.00	0.03	0.40			
10	Haies sans contribution	non	0.04						
12-14	Autres (surfaces rudérales, murs, chemins, etc)	non		0.00	0.00				
	Total (*:sans les types 8 et 9)		7.43	2.50	*5.03	*10.49			

Prochaines étapes: mise en œuvre du projet							
Direction: parc régional Chasseral (PRC).							
Intervenants: PRC; exploitants; organisme de mise en œuvre							
Coûts: mise en place et entretien des SCE					Financement: exploitants		
Priorité:	très important		important	✓	moins important		
Appréciation:	réaliste	✓	à négocier		souhaitable		
					Etat de l'actualisation: 31.12.08		

Type de SCE	Restrictions - remarques
1	Le but est de remplacer les prairies peu intensives par des prairies extensives. L'implantation de prairies extensives sur les zones S1 est prioritaire.
4	Pas plus de prairies peu intensives que l'état initial
10	Seul les haies avec contribution avec qualité selon l'OQE ou avec une bande herbeuse de 5 mètres de large d'un côté de la haie peuvent prétendre à la contribution réseau.
12 - 14	Ces surfaces ne sont pas considérées comme SAU et ne bénéficient pas de contribution réseau. Ces structures seront favorisées dans les PI avec l'implantation de SCE autour de ces objets.

Type de SCE		Etat initial		après 3 ans		min. après 6 ans		max. après 6 ans	
		%	ares	%	ares	%	ares	%	ares
1	PREXT	0.72	603.0	0.20	167.5	0.40	335.0	1.50	1256.2
2	PAEXT	2.01	1683.3	0.80	670.0	1.50	1256.2	3.30	2763.6
3	PABOI	0.05	41.9	0.00	0.0	0.10	83.7	1.00	837.5
4	PRPIN	4.29	3592.7	1.50	1256.2	3.00	2512.4	4.29	3592.7
5	SULIT	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0		0.0
6	BCUEX	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0		0.0
7c	OURLE	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0		0.0
8	AFHTI	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0		0.0
9	AINDI	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0		0.0
10	HABER	0.32	268.0	0.00	0.0	0.03	25.1	0.40	335.0
10	HASER	0.04	33.5		0.0		0.0		0.0
12 -14	MUPIE ET SURUD			0.00	0.0	0.00	0.0		0.0
	Somme (*: sans types 8 et 9)	7.43		2.50		*5.03		*10.49	

4. Objectifs de mise en œuvre en fonction des unités paysagères

Organisme responsable/commune: ARJB/ARCJ	Unité paysagère n°:	14
Nom de l'unité paysagère: Mont Tramelan	Stratégie: "Préserver"	✓
	"Relier"	✓
Caractéristiques de l'unité paysagère (type de paysage): RS		SAU (en ha): 774
Objectif(s) d'effet: Veuillez cocher et préciser <input checked="" type="checkbox"/> Promotion d'espaces vitaux précis: Protection et valorisation de paysages agricoles structurés <input checked="" type="checkbox"/> Création/promotion de biotopes-relais/structures de liaison: Valorisation des murs de pierres sèches avec bande herbeuse et de haies de qualité. <input checked="" type="checkbox"/> Promotion d'espèces animales ou végétales sélectionnées: alouette des champs, bruant jaune, hermine, jonquille, lièvre, orthoptères, pipit des arbres, rougequeue à front blanc et rhopalocère. <input checked="" type="checkbox"/> Protection des ressources (nappe phréatique, érosion du sol, etc.): Protection des zones de captage		

Objectifs de mise en œuvre: en valeur absolue exprimée en ha en pour cent (voir surfaces au verso)

	Surfaces de compensation écologique (typologie selon l'OPD)	Contributions (droit)	Etat initial	Objectifs de promotion après x années			Restrictions/ remarques (voir au verso)		
				oui/non	%	3		6	
						Min.		Min.	Max.
1	Prairies extensives	oui	0.29	0.10	0.30	1.50	Ou pâturages extensifs		
2	Pâturages extensifs	oui	2.33	0.60	1.70	3.00	Ou prairies extensives		
3	Pâturages boisés	oui	3.14	1.00	2.00	3.80			
4	Prairies peu intensives	oui	1.99	0.80	1.00	1.99			
5	Surfaces à litière	non	0.00	0.00	0.00				
6	Bandes culturales extensives	non	0.00	0.00	0.00				
7c	Ourlet sur terres assolées	oui	0.00	0.00	0.00				
8	Arbres fruitiers haute-tige	oui	0.28	0.10	0.10	0.30			
9	Arbres isolés/allées	oui	0.10	0.00	0.05	0.10			
10	Haies, bosquets champêtres et berges boisées	oui	0.47	0.01	0.02	0.10			
10	Haies sans contribution	non	0.05	0.00					
12-14	Autres (surfaces rudérales, murs, chemins, etc)	non	0.06	0.00	0.00				
	Total (*:sans les types 8 et 9)		8.71	2.61	*5.02	*10.39			

Prochaines étapes: mise en œuvre du projet

Direction: parc régional Chasseral (PRC).

Intervenants: PRC; exploitants; organisme de mise en œuvre

Coûts: mise en place et entretien des SCE

Financement: exploitants

Priorité: très important

important

✓

moins important

Appréciation: réaliste

à négocier

✓

souhaitable

Etat de l'actualisation: 31.12.08

Type de SCE	Restrictions - remarques
1	Le but est de remplacer les prairies peu intensives par des prairies extensives.
4	Pas plus de prairies peu intensives que l'état initial
8	Il s'agit de valoriser les vergers existants et non pas d'en créer de nouveaux.
10	Seul les haies avec contribution avec qualité selon l'OQE ou avec une bande herbeuse de 5 mètres de large d'un côté de la haie peuvent prétendre à la contribution réseau.
12 - 14	Ces surfaces ne sont pas considérées comme SAU et ne bénéficient pas de contribution réseau. Ces structures seront favorisées dans les PI avec l'implantation de SCE autour de ces objets.

Type de SCE		Etat initial		après 3 ans		min. après 6 ans		max. après 6 ans	
		%	ares	%	ares	%	ares	%	ares
1	PREXT	0.29	224.4	0.10	77.4	0.30	232.2	1.50	1160.8
2	PAEXT	2.33	1803.2	0.60	464.3	1.70	1315.6	3.00	2321.7
3	PABOI	3.14	2430.0	1.00	773.9	2.00	1547.8	3.80	2940.8
4	PRPIN	1.99	1540.1	0.80	619.1	1.00	773.9	1.99	1540.1
5	SULIT	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0		0.0
6	BCUEX	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0		0.0
7c	OURLET	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0		0.0
8	AFHTI	0.28	216.7	0.10	77.4	0.10	77.4	0.30	232.2
9	AINDI	0.10	77.4	0.00	0.0	0.05	38.7	0.10	77.4
10	HABER	0.47	363.7	0.01	7.7	0.02	15.5	0.10	77.4
10	HASER	0.05	38.7	0.00	0.0		0.0		0.0
12 -14	MUPIE ET SURUD	0.06	46.4	0.00	0.0	0.00	0.0		0.0
	Somme (*: sans types 8 et 9)	8.71		2.61		*5.02		*10.39	

4. Objectifs de mise en œuvre en fonction des unités paysagères

Organisme responsable/commune: ARJB/ARCJ	Unité paysagère n°:	15
Nom de l'unité paysagère: Tramelan	Stratégie: "Préserver"	✓
	"Relier"	✓
Caractéristiques de l'unité paysagère (type de paysage): PSj		SAU (en ha): 830
Objectif(s) d'effet: Veuillez cocher et préciser <input checked="" type="checkbox"/> Promotion d'espaces vitaux précis: Valorisations des terrains secs et humides <input checked="" type="checkbox"/> Création/promotion de biotopes-relais/structures de liaison: Amélioration de la fonction de liaison et de refuge des zones lacunaires. <input checked="" type="checkbox"/> Promotion d'espèces animales ou végétales sélectionnées: alouette des champs, barbitiste ventru, criquet ensanglanté, criquet palustre, cuivré de la bistorte, fadet de la mélèque, lièvre, nacré porphyrin, mélitée noirâtre, petit collier argenté et pipit des arbres <input checked="" type="checkbox"/> Protection des ressources (nappe phréatique, érosion du sol, etc.): Protection des zones de captage		

Objectifs de mise en œuvre: <input type="checkbox"/> en valeur absolue exprimée en ha <input checked="" type="checkbox"/> en pour cent (voir surfaces au verso)							
	Surfaces de compensation écologique (typologie selon l'OPD)	Contributions (droit)	Etat initial	Objectifs de promotion après x années			Restrictions/ remarques (voir au verso)
				3		6	
				Min.	Min.	Max.	
	oui/non	%	Min.	Min.	Max.		
1	Prairies extensives	oui	0.63	0.50	0.50	1.00	Ou pâturages extensifs
2	Pâturages extensifs	oui	3.27	0.70	2.00	3.20	Ou prairies extensives
3	Pâturages boisés	oui	1.25	0.30	0.50	1.40	
4	Prairies peu intensives	oui	4.79	1.00	2.00	4.79	
5	Surfaces à litière	non	0.00	0.00	0.00		
6	Bandes culturales extensives	non	0.00	0.00	0.00		
7c	Ourllet sur terres assolées	oui		0.00	0.02	0.05	
8	Arbres fruitiers haute-tige	oui	0.05	0.00	0.03	0.04	
9	Arbres isolés/allées	oui	0.00	0.00	0.01	0.02	
10	Haies, bosquets champêtres et berges boisées	oui	0.10	0.00	0.02	0.03	
	Haies sans contribution	non	0.01		0.00		
12-14	Autres (surfaces rudérales, murs, chemins, etc)	non	0.07	0.00	0.00		
	Total (*:sans les types 8 et 9)		10.17	2.50	*5.04	*10.47	

Prochaines étapes: mise en œuvre du projet							
Direction: parc régional Chasseral (PRC).							
Intervenants: PRC; exploitants; organisme de mise en œuvre							
Coûts: mise en place et entretien des SCE					Financement: exploitants		
Priorité:	très important		important	✓	moins important		
Appréciation:	réaliste	✓	à négocier		souhaitable		
				Etat de l'actualisation: 31.12.08			

Type de SCE	Restrictions - remarques
1	Le but est de remplacer les prairies peu intensives par des prairies extensives.
4	Pas plus de prairies peu intensives que l'état initial
8	Il s'agit de valoriser les vergers existants et non pas d'en créer de nouveaux.
10	Seul les haies avec contribution avec qualité selon l'OQE ou avec une bande herbeuse de 5 mètres de large d'un côté de la haie peuvent prétendre à la contribution réseau.
12 - 14	Ces surfaces ne sont pas considérées comme SAU et ne bénéficient pas de contribution réseau. Ces structures seront favorisées dans les PI avec l'implantation de SCE autour de ces objets.

Type de SCE		Etat initial		après 3 ans		min. après 6 ans		max. après 6 ans	
		%	ares	%	ares	%	ares	%	ares
1	PREXT	0.63	523.1	0.50	415.2	0.50	415.2	1.00	830.4
2	PAEXT	3.27	2715.3	0.70	581.3	2.00	1660.7	3.20	2657.2
3	PABOI	1.25	1038.0	0.30	249.1	0.50	415.2	1.40	1162.5
4	PRPIN	4.79	3977.5	1.00	830.4	2.00	1660.7	4.79	3977.5
5	SULIT	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0		0.0
6	BCUEX	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0		0.0
7c	OURLET		0.0	0.00	0.0	0.02	16.6	0.05	41.5
8	AFHTI	0.05	41.5	0.00	0.0	0.03	24.9	0.04	33.2
9	AINDI	0.00	0.0	0.00	0.0	0.01	8.3	0.02	16.6
10	HABER	0.10	83.0	0.00	0.0	0.02	16.6	0.03	24.9
10	HASER	0.01	8.3		0.0	0.00	0.0		0.0
12 -14	MUPIE ET SURUD	0.07	58.1	0.00	0.0	0.00	0.0		0.0
	Somme (*: sans types 8 et 9)	10.17		2.50		*5.04		*10.47	

4. Objectifs de mise en œuvre en fonction des unités paysagères

Organisme responsable/commune: ARJB/ARCJ	Unité paysagère n°:	16
Nom de l'unité paysagère: Tramelan la Montagne	Stratégie: "Préserver"	✓
	"Relier"	✓
Caractéristiques de l'unité paysagère (type de paysage): PSj		SAU (en ha): 264
Objectif(s) d'effet: Veuillez cocher et préciser <input checked="" type="checkbox"/> Promotion d'espaces vitaux précis: valorisation des prairies humides <input checked="" type="checkbox"/> Création/élargissement de zones tampons: Protection des zones humides d'importance nationale et cantonale <input checked="" type="checkbox"/> Promotion d'espèces animales ou végétales sélectionnées: alouette des champs, barbitiste ventru, criquet ensanglanté, criquet palustre, cuivré de la bistorte, nacré porphyrin, méliée noirâtre, petit collier argenté et pipit des arbres.		

Objectifs de mise en œuvre: en valeur absolue exprimée en ha en pour cent (voir surfaces au verso)

	Surfaces de compensation écologique (typologie selon l'OPD)	Contributions (droit)	Etat initial	Objectifs de promotion après x années			Restrictions/ remarques (voir au verso)		
				oui/non	%	3		6	
						Min.		Min.	Max.
1	Prairies extensives	oui	3.96	2.50	4.00	6.50	Ou pâturages extensifs		
2	Pâturages extensifs	oui	1.00	0.50	0.80	2.00	Ou prairies extensives		
3	Pâturages boisés	oui	0.90	0.30	0.50	1.50			
4	Prairies peu intensives	oui	4.24	1.00	3.50	4.24			
5	Surfaces à litière	oui	0.84	0.60	1.00	2.00			
6	Bandes culturales extensives	oui	0.00		0.00				
7c	Ourllets sur terres assolées	oui	0.00	0.00	0.00				
8	Arbres fruitiers haute-tige	oui	0.27	0.00	0.10	0.30			
9	Arbres isolés/allées	non	0.00	0.00	0.00				
10	Haies, bosquets champêtres et berges boisées	oui	0.47	0.10	0.40	0.50			
	Haies sans contribution	non	0.00						
12-14	Autres (surfaces rudérales, murs, chemins, etc)	oui	0.10	0.00	0.00				
	Total (*:sans les types 8 et 9)		11.78	5.00	*10.20	*16.74			

Prochaines étapes: mise en œuvre du projet							
Direction: parc régional Chasseral (PRC).							
Intervenants: PRC; exploitants; organisme de mise en œuvre							
Coûts: mise en place et entretien des SCE					Financement: exploitants		
Priorité:	très important	✓	important		moins important		
Appréciation:	réaliste	✓	à négocier		souhaitable		
				Etat de l'actualisation: 31.12.08			

Type de SCE	Restrictions - remarques
1	Le but est de remplacer les prairies peu intensives par des prairies extensives. En fonction de données sur la présence du nacré du porphyrin ou de présence de renouée, la mesure 1.03 ou 4.03 peut être appliquée en remplaçant les autres mesures.
4	Pas plus de prairies peu intensives que l'état initial
8	Il s'agit de valoriser les vergers existants et non pas d'en créer de nouveaux.
10	Seul les haies avec contribution avec qualité selon l'OQE ou avec une bande herbeuse de 5 mètres de large d'un côté de la haie peuvent prétendre à la contribution réseau.
12 - 14	Ces surfaces ne sont pas considérées comme SAU et ne bénéficient pas de contribution réseau. Ces structures seront favorisées dans les PI avec l'implantation de SCE autour de ces objets.

Type de SCE		Etat initial		après 3 ans		min. après 6 ans		max. après 6 ans	
		%	ares	%	ares	%	ares	%	ares
1	PREXT	3.96	1046.1	2.50	660.4	4.00	1056.7	6.50	1717.1
2	PAEXT	1.00	264.2	0.50	132.1	0.80	211.3	2.00	528.3
3	PABOI	0.90	237.8	0.30	79.3	0.50	132.1	1.50	396.3
4	PRPIN	4.24	1120.1	1.00	264.2	3.50	924.6	4.24	1120.1
5	SULIT	0.84	221.9	0.60	158.5	1.00	264.2	2.00	528.3
6	BCUEX	0.00	0.0		0.0	0.00	0.0		0.0
7c	OURLET	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0		0.0
8	AFHTI	0.27	71.3	0.00	0.0	0.10	26.4	0.30	79.3
9	AINDI	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0		0.0
10	HABER	0.47	124.2	0.10	26.4	0.40	105.7	0.50	132.1
10	HASER	0.00	0.0		0.0		0.0		0.0
12 - 14	MUPIE ET SURUD	0.10	26.4	0.00	0.0	0.00	0.0		0.0
	Somme (*: sans types 8 et 9)	11.78		5.00		10.20		16.74	

4. Objectifs de mise en œuvre en fonction des unités paysagères

Organisme responsable/commune: ARJB/ARCJ	Unité paysagère n°:	17
Nom de l'unité paysagère: Estivage Montagne du Droit	Stratégie: "Préserver"	✓
	"Relier"	
Caractéristiques de l'unité paysagère (type de paysage): RS		SAU (en ha): 43.9
Objectif(s) d'effet: Veuillez cocher et préciser <input checked="" type="checkbox"/> Création/promotion de biotopes-relais/structures de liaison: Création de zones de refuge au sein des zones de prairies et amélioration de la qualité botanique des prairies. <input checked="" type="checkbox"/> Promotion d'espèces animales ou végétales sélectionnées: barbitiste ventru, alouette des champs, pipit des arbres et rhopalocères.		

Objectifs de mise en œuvre: <input type="checkbox"/> en valeur absolue exprimée en ha <input checked="" type="checkbox"/> en pour cent (voir surfaces au verso)							
	Surfaces de compensation écologique (typologie selon l'OPD)	Contributions (droit)	Etat initial	Objectifs de promotion après x années			Restrictions/ remarques (voir au verso)
				3		6	
				Min.	Min.	Max.	
	oui/non	%					
11	Prairies extensives en estivage	oui	1.8	1	4	9	
14	Prairies peu intensives en estivage	oui	1.0	0.5	1	1	
	Total		2.9	1.5	5	10	

Prochaines étapes: mise en œuvre du projet						
Direction: parc régional Chasseral (PRC).						
Intervenants: PRC; exploitants; organisme de mise en œuvre						
Coûts: mise en place et entretien des SCE				Financement: exploitants		
Priorité:	très important		important	✓	moins important	
Appréciation:	réaliste		à négocier	✓	souhaitable	
				Etat de l'actualisation: 31.12.08		

Tableau des objectifs en % et correspondance en ares.

Type de SCE	Etat initial		après 3 ans		min. après 6 ans		max. après 6 ans		
	%	ares	%	ares	%	ares	%	ares	
11	EXWIS	1.8	80.1	1	43.9	4	173.7	9	395.3
14	WISO	1.0	46.0	0.5	22.0	1	46.0	1	46.0
	Somme	2.9	126.1	1.5	65.9	5	219.7	10	

4. Objectifs de mise en œuvre en fonction des unités paysagères

SYNTHESE DES OBJECTIFS

SOUS-PERIMETRE SUZE (3'624 ha SAU)					
	Surfaces de compensation écologique (typologie selon l'OPD)	Etat initial	Objectifs de promotion après x années		
		2007	3	6	
		[ha]	Min.	Min.	Max.
1	Prairies extensives	47.2	32.2	64.4	143.8
2	Pâturages extensifs	123.3	47.5	94.9	165.7
3	Pâturages boisés	34.9	6.0	12.0	42.5
4	Prairies peu intensives	114.1	7.5	15.0	30.0
5	Surfaces à litière	2.8	4.1	8.2	15.5
6	Bandes culturales extensives	0.0	0.0	0.0	1.0
7c	Ourlets sur terres assolées	0.0	0.1	0.2	1.0
8	Arbres fruitiers haute-tige	17.5	4.2	8.3	19.6
9	Arbres isolés/allées	2.1	0.0	0.0	7.5
10	Haies, bosquets champêtres, berges boisées	14.5	3.5	7.1	23.4
12-14	Autres (surfaces rudérales, murs, etc.)	0.0	0.0	0.0	0.0
15	SCE Alouette	0.0	1.0	1.7	10.5
	Total ha	356.4	106.1	211.8	461.5
	Total %	9.8%	2.9%	5.8%	12.7%

SOUS-PERIMETRE MONTAGNE DU DROIT (4'574 ha SAU)					
	Surfaces de compensation écologique (typologie selon l'OPD)	Etat initial	Objectifs de promotion après x années		
		2007	3	6	
		[ha]	Min.	Min.	Max.
1	Prairies extensives	36.8	17.7	30.8	84.3
2	Pâturages extensifs	110.4	31.6	71.8	129.4
3	Pâturages boisés	75.7	23.4	48.0	93.0
4	Prairies peu intensives	176.0	48.2	87.0	176.0
5	Surfaces à litière	3.2	2.4	4.2	7.2
6	Bandes culturales extensives	0.0	0.00	0.0	0.0
7c	Ourlets sur terres assolées	0.0	0.00	0.7	3.2
8	Arbres fruitiers haute-tige	4.0	0.9	1.7	4.3
9	Arbres isolés/allées	1.1	0.1	0.8	1.2
10	Haies, bosquets champêtres, berges boisées	14.4	0.3	3.2	10.4
12-14	Autres (surfaces rudérales, murs, etc.)	1.7	0.0	0.0	0.0
15	SCE Alouette	0.0	0.0	0.0	0.0
	Total ha	423.3	124.6	248.1	509.0
	Total %	9.3%	2.7%	5.4%	11.1 %

4. Objectifs de mise en œuvre en fonction des unités paysagères

SYNTHESE DES OBJECTIFS

PERIMETRE COMPLET VALLON DE SAINT-IMIER (8'198 ha SAU)					
	Surfaces de compensation écologique (typologie selon l'OPD)	Etat initial	Objectifs de promotion après x années		
		2007	3	6	
		[ha]	Min.	Min.	Max.
1	Prairies extensives	84	50	95	228
2	Pâturages extensifs	234	79	167	295
3	Pâturages boisés	111	29	60	136
4	Prairies peu intensives	290	56	102	206
5	Surfaces à litière	6	7	12	23
6	Bandes culturales extensives	0	0	0	1
7c	Ourlets sur terres assolées	0	0	1	4
8	Arbres fruitiers haute-tige	22	5	10	24
9	Arbres isolés/allées	3	0	1	9
10	Haies, bosquets champêtres, berges boisées	29	4	10	34
12-14	Autres (surfaces rudérales, murs, etc.)	2	0	0	0
15	SCE Alouette	0	1	2	11
	Total ha	780	231	461	956
	Total %	9.5 %	2.8 %	5.6 %	11.8 %

Bienne

décembre 2008

Les Reussilles

LE FOYARD :
Philippe Fallot
Albert Bassin

NATURA :
Yves Leuzinger
Emmanuel Contesse